

# STAGE POITIERS ESTIVAL 2022



**Du 01 Août au 19 Août 2022**

Stage de patinage artistique à la patinoire de **POITIERS**

- Le stage est organisé par le BJPG, association loi 1901
- Déclarée en préfecture sous le n° W863006746

**L'encadrement est assuré par JOUBERT Brian, et PAQUIER Cornelia**

- Les horaires sont du lundi au vendredi
- Un planning vous sera envoyé à l'issue des inscriptions

## TARIFS 2022

	Nombre D'heures par jour	Prix pour 1 semaine	Prix pour 2 semaines	Prix pour 3 semaines
<b>ELITES</b>	<b>3H Glace + 0.45 PPG + 1h Danse</b>	<b>560€</b>	<b>1110€</b>	<b>1550€</b>
<b>CONFIRMES</b>	<b>2H30 glace 0.45 PPG + 1h Danse</b>	<b>465€</b>	<b>925€</b>	<b>1340€</b>
<b>SEMI-CONFIRMES</b>	<b>2 H Glace + 0.45 PPG + 1h Danse</b>	<b>375€</b>	<b>740€</b>	<b>1070€</b>

**La PPG ainsi que les cours de danse sont assurés par des coaches diplômés.**

- ✓ L'inscription pour une même famille de 2 enfants donne droit à une réduction de 10 % sur la 2<sup>ième</sup> inscription.

### **Maximum**

- ✓ 14 stagiaires par groupe Semi- Confirmes
- ✓ 12 stagiaires par groupe en Confirmés
- ✓ 10 Stagiaires par groupe en Elites

# BRIAN JOUBERT POITIERS GLACE

## FEUILLE D'INSCRIPTION AU STAGE D'ETE 2022

**01 Août au 19 Août 2022**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la fiche d'inscription accompagnée du chèque d'acompte de 30 % au plus vite, afin de valider votre inscription, à l'ordre de **Brian Joubert Poitiers Glace**.

Veillez me confirmer en amont, par mail ou par téléphone la participation de votre enfant à ce stage : ✉ [brian.joubert@wanadoo.fr](mailto:brian.joubert@wanadoo.fr) ou ☎ 06.87.86.52.85.

La confirmation sera effective après réception du bulletin d'inscription complété, ainsi que les conditions d'engagement signées, et l'acompte correspondant.

### ADRESSE DU SIEGE :

**Brian Joubert Poitiers Glace**

71 bis route des groges

86280 ST BENOIT

### NOM DU PATINEUR :

ADRESSE : .....

Adresse Mail : .....

Téléphone : .....

N° licence : ..... CLUB .....

(Joindre photocopie de la licence)

Niveau de patinage du patineur.....

La Présidente du BJPG

Raymonde JOUBERT

## GROUPE DU STAGE

**Elites :**                    **Doubles sauts acquis, travail des triples sauts.**

**Confirmé :**                **3 Doubles sauts acquis, travail du double axel**

**Semi-confirmé :**        **simples sauts acquis, travail de l'axel**



	3h / jour sur glace Elites*	2H30/ jour sur glace Confirmés*	2H/jour sur glace Semi-Confirmés
1 <sup>ère</sup> semaine (du 01 au 05 Août)			
2 <sup>ème</sup> semaine (du 08 au 12 Août)			
3 <sup>ème</sup> semaine (du 15 au 19 Août)			

**\* Veillez indiquer le nombre de semaines choisies par une croix et notifier bien les dates :**

Acompte joint :

Somme restante à régler :

Je soussigné Mr ou Mme ..... Responsable légal du patineur ci-dessus inscrit au stage d'été organisé par le BJPG, atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'engagement du stage, et l'accepter sans réserve

Signature obligatoire

## CONDITIONS GENERALES D'ENGAGEMENT STAGE BJPG 2022

Les présentes conditions générales déterminent les droits et obligations du club ([le Brian Joubert Poitiers Glace](#)) et des stagiaires patineurs, des parents pour les patineurs mineurs, dans le cadre du stage proposé par le club et auquel le patineur souhaite participer.

### **Prise en charge des stagiaires**

Le stage a lieu à la patinoire de Poitiers et les stagiaires sont accueillis à partir de 30 minutes avant le début du 1<sup>er</sup> entraînement de la journée, et pour chaque début de stage à 7h30 le lundi matin. (voir planning du groupe envoyé lors de votre inscription)

Une carte d'accès à la patinoire sera remise à chaque stagiaire, qui sera obligatoirement restituée à chaque fin de stage.

Les entraînements sont répartis dans la journée (sur glace et au sol), les patineurs sont regroupés par niveau à la discrétion des coaches.

Les patineurs mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents qui doivent récupérer leurs enfants chaque jour dès la fin des entraînements planifiés. Les parents peuvent rester pendant les entraînements, dans les gradins pour éviter de perturber les séances. (\*Voir mesures sanitaires)

### **Equipement – Responsabilité**

Chaque patineur doit être en possession de son équipement personnel : patins, protèges-lames et lacets de rechange, tenue et chaussures de sport, gants, corde à sauter, tapis de sol, gourde.

**Chaque patineur doit être à jour de sa licence auprès de la FFSG, laquelle est à renouveler au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année (à gérer avec le club auquel le patineur est affilié).**

Le club décline toute responsabilité relativement aux dommages causés aux biens et aux personnes ainsi que les pertes et vols de matériels.

Possibilité de faire affûter vos patins sur place

En cas de blessure, le patineur ou son responsable légal autorise par l'adhésion aux présentes le responsable du stage à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

### **Annulation**

**Tout stage commencé est dû dans son intégralité.**

En cas d'annulation du stage par le patineur ou son représentant légal et ce avant le début du stage (laquelle ne peut être recevable qu'adressée en lettre recommandée AR comprenant les motifs et justificatifs de l'annulation) :

- Pour raison médicale dûment justifiée (par la production d'un certificat médical) : l'acompte versé à la réservation sera conservé par le club, le solde du stage ne sera pas dû ;
- Pour tout autre motif, plus de 60 jours avant le début du stage : l'acompte versé à la réservation sera conservé par le club, le solde du stage ne sera pas dû ;
- Pour tout autre motif, moins de 60 jours avant le début du stage : l'acompte versé à la réservation sera conservé par le club et le solde sera immédiatement exigible, l'intégralité du stage devant être réglé.

En cas d'annulation du stage par le club pour des motifs indépendants de la volonté du club (fermeture de la patinoire, annulation de la mise à disposition de la patinoire par la municipalité, cas de force majeure ou autre) : le stage fera l'objet d'un remboursement, proportionnellement au nombre d'heures de glace perdues.

## **Annulation état d'urgence sanitaire covid 19**

Dans le cas où pour des raisons de force majeure, et notamment dans l'hypothèse de décision gouvernementale ou préfectorale, la tenue du stage serait impossible, toutes les sommes versées par les familles seront intégralement restituées. Dans le cas où ces interdictions interviendrait en cours de stage, le remboursement se ferait au prorata du nombre de jours de stage non réalisés.

### **Droit à l'image**

Le club se réserve le droit d'utiliser les photos ou vidéos des stagiaires prises lors du stage à des fins de promotion du stage. Les patineurs et leurs représentants légaux acceptent que ces images soient diffusées par tout moyen et sur tous supports.

### **Protection des données personnelles**

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Club met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité l'organisation de stages de patinage artistiques.

Le patineur est informé des éléments suivants : le responsable du traitement de ces données est Madame Raymonde Joubert, Présidente du BJPG, déléguée à la protection des données (06.87.86.52.85 ) ou [brian.joubert@wanadoo.fr](mailto:brian.joubert@wanadoo.fr) ; les destinataires de ces données sont les membres du bureau du Club ainsi que les coaches ; aucun transfert hors UE n'est prévu ; la durée de conservation de ces données est celle de la prescription commerciale.

Le patineur dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant, ou une limitation du traitement relatif à ses données personnelles, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Le patineur a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Les informations recueillies sont nécessaires à la préparation du stage et à l'établissement de la facture. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de réservation de stage.

Bon pour acceptation                                    le                                    à

Signature

